



Appel à candidature au poste de Directeur(trice) de la Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB)

Contexte

La *Maison des sciences de l'homme en Bretagne* est une USR (Unité de Service et de Recherche - 3549) hébergée à l'université Rennes 2, dont les tutelles sont le CNRS, les quatre universités bretonnes (Rennes 1, Rennes 2, UBO, UBS) et l'EHESP.

Elle fédère les 40 Unités de recherche en sciences humaines et sociales (SHS) du territoire breton. Elle est par ailleurs un membre actif au sein du Réseau national des Maisons des sciences de l'homme (RnMSH).

Les missions de la MSHB, conformément aux statuts de l'USR, sont :

- le fonctionnement en réseau de l'ensemble des Unités de recherche associées à la MSHB ;
- la promotion d'une interdisciplinarité active, avec notamment des programmes communs à des chercheurs issus des Unités de recherche bretonnes en SHS, rattachées aux établissements tutelles ou associés de la MSHB ;
- la définition d'une identité scientifique lui donnant sa cohérence grâce à une structuration en axes ;
- la participation au développement de la recherche en SHS dans l'ensemble de la Région Bretagne, en devenant un pôle de référence à l'échelle nationale et internationale inscrit dans le réseau national des MSH ;
- le développement des échanges entre les MSH, des échanges internationaux, le renforcement des relations entre les SHS et les autres secteurs scientifiques ;
- le soutien à de nouvelles thématiques et à des projets innovants ;
- la mise en œuvre de programmes interdisciplinaires portés par des groupes-projets, avec mise à disposition d'espaces de travail. Ces programmes émanent

d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs des établissements fondateurs ou associés et faisant appel à des collaborations scientifiques extérieures, notamment nationales et internationales ;

- l'accueil de post-doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs, français ou étrangers, sur projet pour deux ans maximum, renouvelables une année supplémentaire, plus une année à titre exceptionnel et sur production d'un rapport justificatif ;
- l'aide à la diffusion et à la valorisation des travaux menés au titre de la MSHB ;
- l'accès à des équipements et à des moyens collectifs en constituant un point d'accès au réseau des MSH qui assure la mise en commun des moyens des différentes MSH, pour l'ensemble de la communauté scientifique en SHS ;
- le développement de plateformes techniques à dominantes SHS ; l'ouverture de la recherche universitaire vers les acteurs économiques et sociaux ;
- la gestion logistique, administrative et financière de l'activité scientifique de la MSHB et de ses services mutualisés.

Dans le cadre de ces programmes, la MSHB coordonne ses activités avec les Unités de recherche qui lui sont associées, en fonction des moyens humains et financiers affectés par les membres fondateurs à l'Unité.

Missions du (de la) Directeur(trice) de la MSHB

- Le (la) Directeur(trice) assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'Unité. Il donne son accord à toute affectation de personnels auprès de l'Unité ainsi qu'à tous moyens attribués à des membres de l'Unité par des tiers ;
- Le (la) Directeur(trice) assume la responsabilité de l'administration, de l'animation et de la coordination des activités de l'Unité ;
- Il (elle) a en outre pour mission :
 - ✓ la mise en œuvre du programme scientifique de la MSHB ; son insertion dans le cadre général des activités des MSH ;
 - ✓ l'animation des programmes scientifiques interdisciplinaires et, notamment, la coordination des réponses aux appels d'offres régionaux, nationaux et internationaux, en particulier dans le cadre du réseau des MSH ;

- Le (la) Directeur(trice) rédige un rapport d'activité comprenant un bilan et un projet qui est adressé tous les cinq ans à chacune des tutelles, préalablement au renouvellement ou à la suppression de l'Unité. Il (elle) présente, tous les ans, un bilan d'activités aux membres du Conseil scientifique et du Comité de pilotage de l'USR (bilan scientifique, financier et Ressources Humaines) ;
- Le (la) Directeur(trice) assure la gestion de la relation avec les structures de gouvernance de la MSH :
 - ✓ Le Comité de pilotage se réunit deux fois par an ;
 - ✓ Le Conseil scientifique se réunit une fois par an à minima ;
 - ✓ La Conférence des directeurs (trices) des Unités de recherche en SHS associées à la MSH se réunit une fois par an à minima ;
 - ✓ Le Comité de direction se réunit une fois par mois à minima ;
 - ✓ Le Conseil de laboratoire se réunit une fois par an à minima.

Le (la) Directeur(trice) est épaulé(e) dans la mise en œuvre de ces missions par deux directeurs(trices)-adjoints(tes) qui participent au comité de direction.

Le (la) Directeur(trice) est assisté d'un(e) Secrétaire général(e) qui participe à l'élaboration de la politique et des objectifs de la MSHB, organise et conduit la mise en œuvre des orientations stratégiques, dirige les services et pilote les projets d'évolution technique et organisationnelle de l'Unité.

Candidature et procédure de nomination

La nomination du (de la) Directeur(trice) est prononcée par le Comité national de la recherche scientifique (CNRS) sur proposition du Comité de pilotage de la MSHB.

Il (elle) est nommé pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois.

Le Comité de pilotage de la MSHB (constitué des représentants des tutelles de l'USR) procédera à l'audition des candidat(e)s qui devront présenter leur vision du projet scientifique de l'Unité de service et de recherche.

Seuls les chercheurs et enseignants-chercheurs en Sciences Humaines et Sociales, titulaires, en poste dans un des établissements fondateurs ou associés de la MSHB peuvent candidater à cette fonction. Si le (la) Directeur(trice) a un statut d'enseignant-chercheur,

son activité est prise en compte via une décharge d'enseignement ou une prime dont les montants dépendent de son employeur. S'il s'agit d'un chercheur CNRS, il peut percevoir une prime dont le montant dépend de l'Institut national des SHS.

Les lettres de candidature accompagnées d'un CV devront impérativement être adressées à Madame l'administratrice provisoire de l'Université Rennes 2 et devront parvenir à Isabelle Ganzetti-Gémin, (isabelle.ganzetti@mshb.fr), secrétaire générale de la MSHB, **avant le 3 octobre 2021 (minuit)**.

Prise de fonction : le 1^{er} janvier 2022

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site de la MSHB : <https://www.mshb.fr/>